

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Daniel Rose
Mme Diane Laverdière

Mme Thérèse Lemay
M. Réal Nolet

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2015-03-43 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-03-44 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil du 2 février 2015, sans modification.

Adoptée

**2015-03-45 ÉTATS FINANCIERS 2014 PRÉSENTÉS PAR LE
VÉRIFICATEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'accepter les états financiers de l'année 2014 tels que présentés par monsieur Daniel Tétreault, vérificateur externe.

Résultat 2014 : surplus de 6 479\$

Adoptée

2015-03-46 #215 PLAN D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le contenu du #215 Plan d'urbanisme et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée

2015-03-47 #216 RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter le règlement de zonage #216 en y apportant la modification au texte du point suivant et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité :

2.3 Cession d'espaces ou paiement d'un montant d'argent pour fins de parc.

Adoptée

2015-03-48 #217 RÈGLEMENTS DE LOTISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le #217 règlements de lotissement en y apportant la modification au texte du point suivant et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité :

9.12 Bâtiment à arches.

Adoptée

2015-03-49 #218 RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le #218 règlements de construction sans modification et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée

2015-03-50 #219 RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le #219 règlements régissant l'émission des permis sans modification et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée

2015-03-51 #220 RÈGLEMENTS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le #220 règlements sur les dérogations mineures sans modification.

Adoptée

2015-03-52 #221 RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter sans modification le #221 règlements relatifs aux conditions de délivrance des permis de construction et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée

2015-03-53 #222 RÈGLEMENTS SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter sans modification le #222 règlements sur le plan d'aménagement d'ensemble et de le transmettre à la MRC d'Abitibi pour l'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée

2015-03-54 DÉROGATION MINEURE : 35 CHEMIN DU BOISÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme une marge légèrement inférieure à 5m entre la maison et le garage et d'autoriser une marge de 2.52m entre la maison et la semelle de béton permettant l'accueil d'un spa au lieu du 5m tel que stipulé au règlement municipal sous condition que l'utilisation actuelle n'en soit pas modifiée.

Adoptée

2015-03-55 DÉROGATION MINEURE : 12 DOMAINE-DU-RÊVEUR

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'autoriser sous la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme la dimension du garage de 81.1m², supérieure aux normes pour la superficie de 1.1m² ainsi que la hauteur de 7.12m au lieu de la norme de 6.7m tel que stipulé au règlement municipal.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Thérèse Lemay donne avis de motion que le code d'éthique et de déontologie des élus sera révisé à une séance ultérieure du conseil.

2015-03-56 APPEL D'OFFRES : CHANGEMENT PONCEAU CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres afin de remplacer les ponceaux du chemin des Prés (ruisseau Rouillard et ruisseau Boutin) dès le mois de juin 2015.

Adoptée

2015-03-57 APPEL D'OFFRES : SERVICES D'INGÉNIERIES POUR LE CHANGEMENT DE CONDUITS D'ÉGOUTS

Considérant que le financement autorisé par le PIQM (programme d'infrastructures Québec municipalités) pour le projet d'assainissement des eaux n'inclut pas l'ensemble des conduites désuètes du réseau d'eau usée de Saint-Marc-de-Figuery;

Considérant que pour atteindre un débit inférieur à 150m³/jour afin de respecter la capacité du futur bassin de traitement des eaux usées.

Considérant qu'une somme 460 000\$ est disponible au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec afin de soutenir financièrement les municipalités pour le renouvellement de leurs infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Dupras à procéder à l'appel d'offres concernant les services d'ingénierie nécessaire pour l'élaboration des plans et devis, les frais de demande des permis nécessaires et de certificat d'autorisation, la surveillance des travaux de construction pour le changement des conduites d'égouts de catégorie D, des sections TI-3 Route 111-Nord (longueur de 140m, EG-U-3-2), TI-7 chemin de l'Église (longueur 175m, EG-U-7) et TI-5 avenue Michaud (longueur 90m, EG-U-5), dans le cadre des disponibilités financières de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

2015-03-58 PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu après lecture et analyse d'accepter les conclusions et le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, version finale du 25 février 2015, déposé, à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery par la firme d'ingénierie WSP dûment mandatée par le conseil.

Adoptée

2015-03-59 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu après discussions et analyse sur la base des résultats du Plan d'intervention et des priorités en changement de ponceaux, d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras à signer et transmettre la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

2015-03-60 REDDITION COMPTE MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 77 683\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la récente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions à réaliser par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification dûment complété;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 3 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2015-03-61 RENCONTRE DU PRÉSIDENT DE LA FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de déléguer monsieur le maire Jacques Riopel pour la rencontre du 24 mars prochain avec le président de la Fédération québécoise des municipalités à Duhamel-Ouest et de défrayer les coûts d'hébergement et de déplacement relié à cette rencontre.

Adoptée

Le rapport budgétaire du mois de février est déposé

2015-03-62 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de février 2015 et celles prévisibles de mars 2015.

Comptes payés en février 2015 pour un total de 54 550.92 \$
Versement par chèque C1500024 à C1500037
Paiement en ligne sécurisé L1500006 à L1500009
Paiement par transfert électronique P1500011 à P1500032

Consulter la liste complète dans le journal *Éveil campagnard* de mars ou sur le site web municipal

Comptes à payer mars 2015 pour un total de 37 661.62\$
Salaires payés en février 2015
D1500017 à D1500029 pour un montant total de 6 946.59\$
Salaires à payer en mars 2015
D1500030 à D1500051 pour un montant total de 13 102.58\$

Adoptée

2015-03-63 LEVÉE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire

Céline Dupras, secrétaire-trésorière